

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 9 MARS 2020 -

DÉCISION N° 20 - 03 - 027

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 février 2020 s'est réuni le lundi 9 mars 2020 à partir de 11 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Claude GIRAUD (Vice-président)

Décision 6 : La convention relative à la mise à disposition d'un dispositif de sécurité à l'occasion d'une course organisée à Saint-Jean-Bonnefonds.

Le SDIS a été sollicité par l'Office municipal des sports de Saint-Jean-Bonnefonds afin d'assurer le service de sécurité lors de la course « *les boucles saint jeandaires* » suite à la carence des associations de sécurité civile sollicitées. Programmé le dimanche 22 mars 2020, ce service mobilisera 2 sapeurs-pompiers volontaires ainsi qu'un véhicule sur la journée.

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 20 janvier 2020 relative aux modalités de tarification des interventions non-obligatoires, la réalisation de cette prestation donnera lieu à une facturation d'un montant de 663,07 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention relative à la mise à disposition d'un dispositif de sécurité à l'occasion de la course « *les boucles saint jeandaires* » organisée à Saint Jean Bonnefonds le 22 mars 2020, et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Georges ZIEGLER